

Paris, le 18 avril 2011

Vivendi met en place une nouvelle facilité bancaire

Vivendi vient de conclure la mise en place d'une ligne bancaire syndiquée de 5 milliards d'euros. Ce crédit va lui permettre à la fois d'accroître sa sécurité financière et d'allonger la durée de sa dette. Cette opération a été montée dans le cadre d'un syndicat de 15 banques.

Ce financement comprend trois tranches :

- Tranche A : 1,5 milliard d'euros maturité fin 2012,
- Tranche B : 1,5 milliard d'euros durée 3 ans,
- Tranche C : 2,0 milliards d'euros durée 5 ans, en substitution d'un précédent crédit syndiqué de même montant qui venait à échéance en avril 2012.

A l'issue de cette opération et après l'acquisition des 44 % de SFR, Vivendi disposera, pour faire face à tout imprévu, d'au moins 2 milliards d'euros de lignes bancaires non tirées. Le Groupe aura par ailleurs traité par anticipation le refinancement de sa ligne bancaire de 2 milliards d'euros échéance avril 2012.

A propos de Vivendi

Les plus belles émotions du numérique

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2010, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,9 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 51 300 collaborateurs.

www.vivendi.com

Avertissement Important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.